

Réunion du 7 mai 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2015

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM MARTIN, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, FOREST, BONNEAU.

EXCUSES : MM ACHARD, GELEBART, Mme RICORDEL.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE BARRETEAU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de madame BARRETEAU, 30 rue de Nantes.

CONVENTION SYDEV POUR ECLAIRAGE PUBLIC RUE NOA

Le Conseil Municipal approuve la convention présentée par le SyDEV relative à l'éclairage public de la rue Noa, pour un montant de travaux de 13 238 € HT, et une participation communale de 6 619 €.

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DU FOYER RURAL

Le Conseil Municipal approuve la convention présentée par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, relative à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la restructuration du Foyer Rural. Le montant de l'étude s'élève à 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC.

REFECTION REVETEMENT SPORTIF SALLE OMNISPORTS

Pour la réfection du revêtement de sol à la salle omnisports, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise JOBARD, pour un montant de 64 500,00 € HT, soit 77 400 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU REVETEMENT SPORTIF DE LA SALLE OMNISPORTS

Pour aider au financement de la réfection du sol de la salle omnisports, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre de son programme "équipements sportifs de proximité".

SCOLARISATION DES ENFANTS HORS COMMUNE

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a des places disponibles à l'école de Falleron, refuse de financer la scolarité d'un enfant falleronnais à l'école publique de Grand'Landes.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR MARCHÉ RESTAURATION

Le Conseil Municipal, décide de renouveler le groupement de commandes avec le CCAS pour l'établissement d'un marché "restauration" couvrant les deux établissements.

A FALLERON, le 12 mai 2015

**Le Maire,
Gérard TENAUD**